

# L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ÉCOTONIA

## En Résumé

Pour certain.e.s (propos recueillis lors des tractages), la Garenne est une friche agricole où rien ne pousse d'autre que des pins ! Sans intérêt !

C'est bien réducteur !

À la lecture de cette étude, qui énumère les espèces présentes sur la zone concernée, on apprend, notamment, qu'un couple de cigognes blanches y a été observé !

Et ce n'est pas tout...

En effet, sont dénombrées, sur l'aire d'étude élargie (170 ha comprenant aussi les campings, le littoral et les terres agricoles) :

- ✓ 221 espèces d'insectes dont 17 patrimoniales (*Notion subjective qui attribue une valeur d'existence forte aux espèces qui sont plus rares que les autres et qui sont bien connues. Par exemple, cette catégorie informelle (non fondée écologiquement) regrouperait les espèces prises en compte au travers de l'inventaire ZNIEFF (déterminantes ZNIEFF), les espèces Natura 2000, beaucoup des espèces menacées... Autre sens : Espèce sauvage souvent utile à l'Homme et importante pour lui dans une région donnée. Ex. la truffe dans le Périgord.*)
- ✓ 193 espèces végétales dont 6 protégées dont l'Astragale vulpin pour laquelle l'enjeu est **modéré**
- ✓ 60 espèces d'oiseaux pour toutes lesquelles l'enjeu sur l'habitat est **fort**
  - 6 dont l'enjeu de conservation est **fort** (cigogne blanche, faucon pèlerin, fauvette pitchou, gobe-mouche noir, linotte mélodieuse, mouette rieuse, pie-grièche à tête rousse, tarier des prés
  - 10 dont l'enjeu est **modéré**
- ✓ 9 espèces de chiroptères
  - 3 dont l'enjeu de conservation est **fort**
  - 3 " " " " " **modéré**
- ✓ 3 espèces d'amphibiens protégées dont le **sonneur à ventre** jaune pour lequel l'enjeu de conservation est **fort**
- ✓ 5 espèces de reptiles dont le lézard des souches pour lequel l'enjeu est **fort**

Voir liste des espèces protégées Code de l'environnement art L411-1 et 2

Pour pratiquement toutes ces espèces, l'enjeu sur l'habitat est **fort** !!!

Tout le long du rapport (142 pages), l'accent est mis sur la richesse de la biodiversité sur l'aire : milieux diversifiés tels que bocages, prairies alpines, bois, zones humides... qu'il est nécessaire de préserver au maximum !

D'ailleurs, elle est entourée de 3 ZSC (Zone Spéciale de Conservation) et 2 ZPS (Zone de Protection Spéciale) du réseau Natura 2000, de 14 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) et **INCLUDE DANS LE PARC NATIONAL DES ÉCRINS !!!** (p.15)

Ce qui implique donc qu'elle est classée et doit être « préservée de toute dégradation naturelle et de toute intervention artificielle susceptible de l'altérer »(p.15) !

ET POURTANT, après toutes ces énumérations en faveur de la protection de la pinède de la Garenne, et bien que « les enjeux écologiques sur l'aire d'étude élargie sont évalués à forts » (p.119), le cabinet Écotonia **ne conclut pas à une incompatibilité avec l'implantation d'un golf mais préconise seulement quelques adaptations pendant la phase des travaux et « la mise en place de mesures compensatoires en adéquation avec le projet et après concertation avec les différents partis. »** (p.130)

**C'est fort de café !**

**La Garenne est déjà une zone de compensation !** (*référence nécessaire*)

**Concertation avec les différents partis ???** De quels partis s'agit-il ? La population est-elle considérée comme étant un de ces partis, ou son opinion est-elle d'emblée ignorée sous prétexte de représentativité pseudo-démocratique ? Dans tous les cas, on remet en cause notre légitimité en tant que simples citoyens et on ne nous délivre même pas les documents officiels de la phase d'étude ! Aux abonnés absents, le dialogue avec les élus de Crots et d'Embrun est inexistant !

La conclusion de ce diagnostic d'impact environnemental ne peut seulement être que ce projet de golf est une atteinte grave à la biodiversité et, par conséquent, que nous avons l'obligation de la préserver et de cesser d'augmenter l'emprise que nous avons sur les zones naturelles.

Nous avons l'obligation de rejeter tout projet d'agression supplémentaire du vivant !